

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

DATE DE LA CONVOCATION :	30/03/2023	Nombre de conseillers :	
DATE D’AFFICHAGE :	30/03/2023		En exercice : 13
Date affichage du compte-rendu de la séance :	11/04/2023		Présents : 13 Votants : 13

L’an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures dix-sept minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA, Maire.

Étaient présents : Martine BOURGEOIS – Patrice PRIGENT – Mickaël SÉJOURNÉ - Alain GARRIGOU – Christian GUILLOT – Kelly RIOU – Marie-Françoise DUVAL – Florence JOURNET – Samuel LEFORT - Guillaume CHARDON – Jérôme LEBLOND – Dorothée SELLIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Secrétaire : Martine BOURGEOIS

.....

1. Délibération 2023-08 : Validation du procès-verbal de la séance du 09 mars 2023

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 09 mars 2023 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n’ayant été formulée, il soumet alors le procès-verbal à l’approbation de l’assemblée qui l’adopte à l’unanimité.

2. Délibération 2023-09 : Approbation du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal,

Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approuve à l’unanimité le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2022, par le Receveur.

3. Délibération 2023-10 : Approbation du compte administratif 2022

Le Maire expose à l’assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et d’investissement les conditions d’exécution du budget de l’exercice 2022 faisant l’objet du Compte Administratif 2022. Conformément à la législation en vigueur, Monsieur Jean-Luc KOKELKA, Maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif ; Monsieur Alain GARRIGOU désigné Président, soumet au vote ce Compte Administratif.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

Considérant la conformité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier et Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**unanimité** le Compte Administratif 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

<u>1 – Fonctionnement</u>		<u>2 – Investissement</u>	
Recettes réalisées sur 2022 :	631 299,50 €	Recettes réalisées sur 2022 :	415 503,11 €
Dépenses réalisées sur 2022 :	<u>545 735,32 €</u>	Dépenses réalisées sur 2022 :	<u>422 967,04 €</u>
Résultat de l'exercice :	+ 85 564,18 €	Résultat de l'exercice :	- 7 463,93 €
Excédent reporté 2021 :	+ 424 184,76 €	Affectation du résultat 2021 :	+ 9 039,51 €
Soit un résultat cumulé de :	509 748,94 €	Soit un résultat cumulé de :	1 575,58 €
		Recettes Restes à Réaliser 2022 :	0,00 €
		Dépenses Restes à Réaliser 2022 :	<u>9 994,32 €</u>
		Résultat Restes à Réaliser 2022 :	- 9 994,32 €

Soit un résultat de clôture cumulé de : 511 324,52 €

Soit un résultat de clôture avec les restes à réaliser de : 501 330,20 €

4. Délibération 2023-11 : Vote affectation du résultat 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le compte administratif 2022,

Il est proposé que les résultats de l'exercice 2022 qui se traduisent par :

- Un excédent de fonctionnement de **509 748,48 €**
- Un excédent d'investissement de **1 575,58 €**
- Un besoin de financement de **8 418,74 €** en investissement (**Excédent de 1 575,58 € - Restes à réaliser 9 994,32 €**)

Soient pris en compte dans le budget primitif 2023 de la manière suivante :

- L'affectation de l'excédent d'investissement :
 - o **1 575,58 €** en recettes d'investissement du Budget Primitif 2023 (article 001)
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement :
 - o **58 418,74 €** en recettes d'investissement du Budget Primitif 2023 (article 1068)
 - o **451 330,20 €** en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2023 (article 002)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat à l'**unanimité** et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

5. Délibération 2023-12 : Vote des taux des taxes locales 2023

Vu l'état fiscal 1259 indiquant une hausse des bases, le Maire propose aux membres du conseil de ne pas augmenter les taux. Le Conseil Municipal fidèle à ses engagements n'augmentera donc pas les taux de la taxe foncière. Cependant, les bases augmentant de 7%, les administrés supporteront une augmentation automatique de leurs impôts locaux, même si les pourcentages des parts communales et intercommunales n'ont pas augmenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de fixer les taux de la fiscalité locale pour l'année 2023 selon le tableau ci-dessous :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe Foncière bâti	1 232 000 €	26,06 %	321 059 €
Taxe Foncière non-bâti	40 700 €	54,37 %	22 129 €
Taxe d'habitation résidence secondaire	130 069 €	8,99 %	11 693 €
TOTAL			354 881 €

6. Délibération 2023-13 : Vote du Budget Primitif 2023

Patrice Prigent Adjoint aux Finances, expose le budget 2023 et les orientations budgétaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant le projet du budget primitif 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'**unanimité**, par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 916 332,75 €
- Dépenses..... 916 332,75 €

En section d'investissement :

- Recettes..... 672 319,89 €
- Dépenses..... 672 319,89 €

- et le tableau des effectifs du personnel, annexé au budget primitif.

Le budget est présenté à l'équilibre, comme il se doit.

L'équipe municipale remercie Patrice Prigent pour l'élaboration de ce budget et son travail efficace, ainsi que Anne pour sa collaboration.

7. Délibération 2023-14 : Vote des subventions aux associations

Vu le code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L 2311-7 ;

Considérant les demandes formulées par les associations par courrier ou par mail ;

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer et de verser les subventions aux associations comme suit :

Association ou institut	Montant
Tel est ton Gêne	350,00 €
ALGD	800,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	350,00 €
Anciens Combattants	200,00 €
ATENA78	100,00 €
BREPHODIAVAL	150,00 €
CFAIE	75,00 €
CLUB de l'AMITIE	350,00 €
FCPB	400,00 €
FCPE Collège Bréval	100,00 €
HANDI VAL DE SEINE	200,00 €
IEM Bailly	75,00 €
Les Mamans du Ciel	350,00 €
TOTAL Subvention	3 500,00 €

DIT que les crédits sont prévus au BP 2023 sur l'article comptable 65748.

8. Délibération 2023-15 : Nomination délégué(e) titulaire SIVSCP, délégué(e) suppléant(e) SICOREN

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ces articles L2121-33 instaurant que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, L.5212-7 instituant que chaque commune est représentée dans le comité syndical des communes, et L.5711.1 portant élection des délégués dans les syndicats mixtes fermés.

Vu la délibération 2020-05-05 procédant à la désignation des délégués des syndicats ;

Vu la démission de Monsieur OUSPENSKY Vladimir de son poste de Conseiller Municipal en date du 21 mars dernier ;

Considérant qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) titulaire pour le remplacer sur le poste du SIVSCP ;

Considérant qu'il convient de désigner un(e) délégué(e) suppléant(e) pour le remplacer sur le poste du SICOREN ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de ce dernier ;

Le Conseil Municipal, a procédé au vote desdits délégués :

- Monsieur Guillaume CHARDON a été nommé délégué titulaire du SIVSCP en remplacement de Monsieur Vladimir OUSPENSKY
- Monsieur Jérôme LEBLOND a été nommé délégué suppléant du SICOREN en remplacement de Monsieur Vladimir OUSPENSKY.

Le tableau des délégués des syndicats est ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022**9. Point état civil**

RAS

10. Questions et informations diverses

- **ESPACES VERTS** : les arbres et arbustes pour les nouveaux aménagements ont été cherchés à Évreux, les plantations sont en cours. La haie du parking a été arrachée conformément au projet. Le monument aux morts est en cours de déplacement. Les panneaux d'identification avec le blason de Neauphlette sont commandés. Le 9 mai aura lieu un atelier plantations par les élèves de l'école maternelle dans les massifs créés au Parc du Radon. Merci à Dorothee SELLIER d'avoir œuvré pour le transport gratuit des enfants par la société Class Cars. Réunion le 13 avril avec le jury régional pour le concours VVF. Prochaine réunion mardi 11 avril 19h. Depuis le 1^{er} mars Éric HARDY a intégré l'équipe technique : on note une bonne ambiance entre les agents et un travail efficace. Les 2 agents se complètent bien et travaillent en harmonie.
- **ACTION SOCIALE** : excellent bilan du repas des aînés. 2 sessions d'atelier floral sont prévues les 28 et 30/09, 21 et 23/12. La prochaine réunion aura lieu le vendredi 14/04 à 18h30 pour projeter la sortie intergénérationnelle du mois de juin.
- **COMMUNICATION** : prochaine réunion le jeudi 04/05 à 18h30, bulletin de juin.
- **CLA** : prévoir organisation du 8 mai. Le pot aura lieu à Neauphlette avec l'accord de Bréval pour officialiser le déplacement hors du cimetière du monument aux morts. Marché du terroir le 3 juin. Fête de la musique le 21 juin avec orchestre et buvette.
- **Travaux de voirie rue des Prés de Launay** : prévoir d'informer les riverains en amont du début des travaux. Proposition : déposer un flyer dans les boîtes aux lettres qui indiquera les jours et heures de consultation du projet en mairie.
- **Accueil de loisirs du mercredi** : la délocalisation du centre dans le groupe scolaire du SIVOS est actée par la Ligue de l'Enseignement.
- **Balisage du chemin de randonnée « la Champêtre »** le mercredi 12 avril, RDV 8h30.
- **Les travaux de l'ombrière** sont en cours.
- **TERRAIN DE BEAULIEU** : un projet de micro crèche privée est à l'étude sur le 2^{ème} terrain.
- **UNC** : une réunion est prévue le 20 avril pour statuer sur l'avenir de la section de Bréval / Neauphlette.
- **Le programme triennal départemental** de voiries est prolongé jusqu'au 30 juin prochain.
- **Réunion du 4 avril avec la Présidente de la Région Ile-de-France** au sujet des transports du cadencement des trains, des gares qui ferment, de la ligne LPN. Celle-ci n'est pas approuvée par la Région IDF à cause de la trop grande consommation de terres agricoles et des infrastructures trop importantes à prévoir.



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

11. Agenda

09 juin 2023 : réunion du conseil municipal pour l'élection des grands électeurs aux Sénatoriales.

➤ **Décisions municipales :**

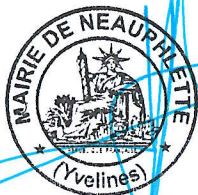
- Lancement appel d'offres travaux de voirie rue des Prés de Launay

Prochain conseil : mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32

Neauphlette, le 11 avril 2023

Le Maire,
M. Jean-Luc KOKELKA



Le secrétaire de séance,
Mme Martine BOURGEOIS